

Les objectifs de conservation

■ Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les populations d'oiseaux qui ont justifié la délimitation du site Natura 2000

■ Éviter les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes oiseaux



Déclinés en objectifs de développement durable

- Maintenir des activités agricoles, forestières et cynégétiques favorables à la biodiversité
- Prendre en compte les objectifs de conservation dans l'aménagement du territoire et activités
- Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêts communautaires sur le site



Les outils pour atteindre les objectifs

- Contrats Natura 2000
- MAEC (Mesures agro-environnementales)
- Chartes Natura 2000
- Actions de sensibilisation (scolaire, grand public)
- Suivis, inventaires d'espèces et de leurs habitats
- Communication
- Veille sur le territoire



Contact

Bérenger REMY

Chargé de mission Natura 2000

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

26, avenue Pasteur - BP114
Rond-point de l'Europe
34190 Ganges

www.cdcgangesumene.fr

Coordonnées

06.49.19.22.50
04.48.29.00.13 (lundi, mardi et vendredi à Ganges)
04.67.81.32.73 (mardi et jeudi à Sumène)
@ bremy@cdcganges.fr



Entre Garrigues et Cévennes, un territoire pour la conservation des oiseaux et de leurs habitats



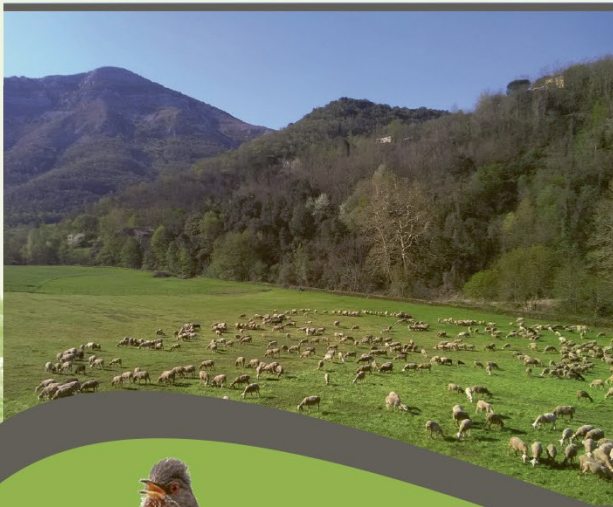
Zone de
Protection
Spéciale



ZPS - FR9112012

Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses





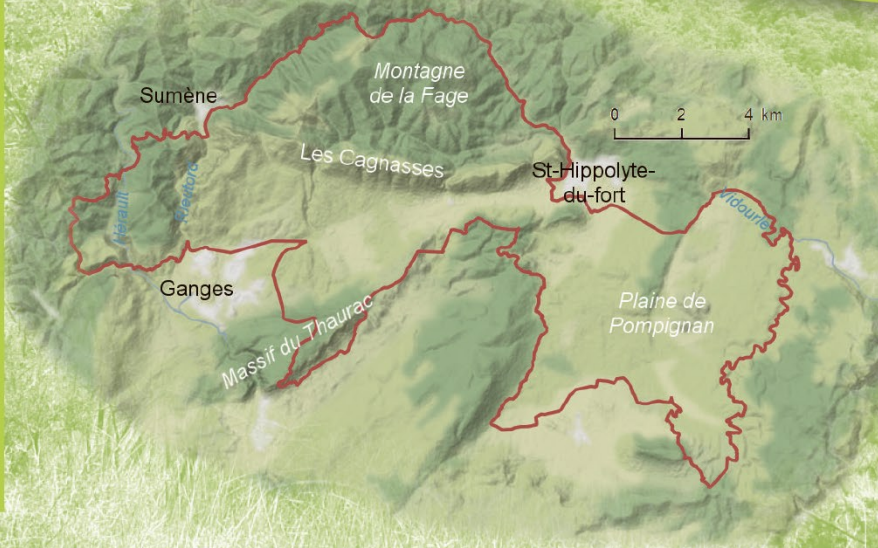
La Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Gorges du Rieutord, Fage et Cagnasses", désignée en 2006 au titre de la Directive Oiseaux, se situe en frontière du Gard et de l'Hérault.

Elle se compose de deux entités :

- la Montagne : avec les crêtes des Cagnasses, la montagne de la Fage culminant à 931 m et le massif du Thaurac,
- la Plaine : essentiellement celle de Pompignan et d'une moindre surface, celle de Moulès-et-Baucels.

Ce territoire préservé, dont le paysage a été façonné par l'agriculture et la sylviculture, est utilisé par de multiples activités socio-économiques. Ses composantes naturelles et semi-naturelles restent importantes.

Les milieux escarpés sont un biotope de prédilection pour l'avifaune rupestre, en particulier des espèces protégées et menacées telles que l'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) et le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*). Avec elles, d'autres espèces à forts enjeux nichent et sont le témoin de la richesse et de la diversité des milieux situés entre garrigues et Cévennes. Parmi celle-ci, on peut citer notamment : l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), le rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) et la fauvette pitchou (*Sylvia undata*). Les autres espèces sont globalement moins rares et menacées et donc moins prioritaires.



Espèce	Enjeu local
Vautour percnoptère	Très fort
Aigle de Bonelli	
Circaète Jean-le-Blanc	Fort
Aigle royal	
Rollier d'Europe	
Pipit rousseline	
Fauvette pitchou	Modéré
Bondrée apivore	
Busard cendré	
Faucon pèlerin	
Grand-duc d'Europe	
Engoulevent d'Europe	
Alouette lulu	Faible
Bruant ortolan	
Milan noir	
Martin pêcheur d'Europe	
Pic noir	



- 17 espèces concernées
- 12 256 hectares
- 11 communes
- 2 départements
- 2 communautés de communes

